

1. Débitrice: **F. Pereira et L. Rodrigues Sàrl**, Av. de France 11, **1870 Monthey**
2. Déclaration de faillite: 11.02.2009
3. Suspension de faillite: 10.08.2009
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 31.08.2009
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmen-
tionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne
fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront
pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avan-
ces supplémentaires est réservée.
6. Remarques: art. 230 LP, alinéa 2.

Office des Faillites de Monthey D. Gillabert, Préposé
1870 Monthey